

Bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe

Règlement d'ordre intérieur à l'attention des usagers

1. Tout lecteur qui s'inscrit à la bibliothèque accepte le présent règlement d'ordre intérieur.
2. La bibliothèque est ouverte :
 - le lundi de 13.30 à 20.00
 - le mardi de 13.30 à 18.00
 - le mercredi de 13.30 à 18.00
 - le vendredi de 13.30 à 18.00
 - le samedi de 9.00 à 13.00
3. La bibliothèque n'est accessible qu'aux personnes en possession de leur carte de lecteur « BiblioPass »*. Aucun prêt ne sera consenti sans le « BiblioPass ». Cette carte est gratuite pour tous les usagers. En cas de perte ou de détérioration de sa carte de lecteur, l'utilisateur est tenu de demander un duplicata dans les meilleurs délais. Le prix d'un duplicata est de 5,00 €.
4. Le personnel se réserve le droit d'entrée.
5. Pour bénéficier des services de la bibliothèque l'utilisateur de plus de 18 ans, est tenu de payer une cotisation annuelle de 2,00 €. Cette cotisation est renouvelable à la date anniversaire de l'inscription de l'utilisateur. Les usagers moins de 18 ans ne payent pas de cotisation annuelle.
6. Le lecteur est tenu, selon la législation et les montants en vigueur de s'acquitter de la taxe de prêt ou de pouvoir présenter la preuve de son paiement aux bibliothécaires.
7. La section adulte est accessible à partir de 12 ans.
8. L'utilisateur peut emprunter un maximum de 6 livres et/ou périodiques et/ou livres-lus pour une durée de 3 semaines.
9. Le prêt de livres, périodiques ou livres-lus est gratuit.
10. Le prêt est renouvelable une fois de trois semaines, sauf si le livre est réservé par un autre lecteur. Les bibliothécaires ne sont pas tenus de prévenir le lecteur qu'un des livres empruntés est réservé.
11. En cas de retard, l'amende est de 0.15 € par livre et par semaine de retard, majorée des frais administratifs (timbres, etc) du ou des rappels envoyés.
12. Le lecteur peut réserver un maximum de six livres à la fois. Un fois le livre rentré, le lecteur est tenu de venir le chercher dans la huitaine.
13. Le prêt de DVD est exclusivement réservé à la section adulte à raison de 2 DVD par carte. Le prêt est consenti pour une durée d'une semaine pour un montant de 1.25 € par DVD.
14. Le lecteur est responsable des documents qu'il emprunte, en cas de perte ou de détérioration, celui-ci est tenu de le remplacer à l'identique ou le cas échéant de le rembourser au prix qui lui sera communiqué par les bibliothécaires.
15. Le lecteur est tenu de signaler tout changement d'adresse ou numéro de téléphone.
16. Les animaux sont interdits dans la bibliothèque.
17. Il est interdit de boire et de manger dans la bibliothèque.
18. La bibliothécaire se réserve le droit de trancher tout autre problème non prévu dans ce règlement.

Le présent règlement est accepté par le Comité de Usagers en sa réunion du
Le présent règlement est accepté par le Conseil d'administration en sa réunion du

* Détails sur l'utilisation du "BiblioPass" en annexe du présent règlement.